



Présents : 8	Excusés : 2	Absents : 0
Dathy Laurent	Baki Khaled	
Ferrier Magali	Dida Jean-Marc	
Laverne Claude		
Michel Edmond		
Molle Clément		
Pierron Lucie		
Rabineau Christophe		
Salgues Zoulika		

Ordre du jour:

- Courriers
- Point de situation des commissions
- Questions diverses

Aide mémoire des secrétaires de club

Action	Échéance	Destinataire
Incivilités des la part des joueurs, entraîneurs, dirigeants et spectateurs: rappel à l'ordre avant sanctions.	Immédiat	Dirigeants Cadres des équipes
Communication: seules les boîtes mail institutionnelles doivent être utilisées: <ul style="list-style-type: none">- cd.34@wanadoo.fr- cdamc34@yahoo.fr- comsportive34@yahoo.fr	Immédiat	Dirigeants Entraîneurs Arbitres Elus Membres des commissions

Informations diverses

- Opération « 100 poussines au BLMA » a eu lieu le 30 oct 2012 à l'occasion d'une rencontre internationale. La présence de **70 poussines** et de leurs parents venus de tout le département a été très appréciée notamment par l'ambiance qu'elles ont créé.
- Réunion de zone du 3 novembre: le CD 34 était représenté par Magali Ferrier et Lucie Pierron. Différents éléments de la politique de la FFBB ont été traités, avec notamment un point sur FBI V2, sujet pour lequel il est demandé de faire remonter les informations sur les anomalies rencontrées, directement aux élus de la FFBB et pas seulement aux salariés.
- TIC U13 M et F {(benjamins(es)} du 11/11/2012: un point sera fait par la commission technique au prochain comité directeur
- Maison des sports départementale à Pierre Vives: un bureau de 13 m² est attribué au CD de basket de l'Hérault; En plus, il est possible de se voir attribuer un local de stockage de matériel. La surface demandée par le CD34 sera communiquée le 23/11/2012.
- Basket 3x3: La FFBB a organisé une réunion sur ce thème à laquelle le CD34 n'a pas pu assister faute de moyen de transport (incident SNCF).

- Magali Ferrier a représenté le CD34 à la formation organisée par le CDOS et Profession Sport 34 sur la responsabilité des associations en matière d'assurance notamment en matière de transport (document mis sur site).
- Plusieurs faits d'incivilités ont été rapportés aux membres du Comité Directeur dans divers clubs du CD 34, tant sur des rencontres seniors que sur des rencontres de jeunes. Un courrier va être adressé aux clubs pour rappeler le rôle des dirigeants dans ce domaine et les éventuelles sanctions encourues. Des incivilités ont également été observées de la part de parents de joueurs sélectionnés dans une des équipes du CD34. Un rappel à l'ordre va être fait tant auprès des parents ainsi qu'à l'attention de l'encadrement des sélections pour assurer la bonne tenue des joueurs, des entraîneurs et des parents. Si de tels faits devaient se produire à nouveau, le joueur sélectionné sera exclu.
- Rappel sur la communication: seul le Comité Départemental sur ses boîtes mail est habilité à recevoir et transmettre des informations aux clubs et aux licenciés. A aucun moment une information ne doit être transmise à partir de la boîte mail personnelle d'un élu ou d'un membre de commission non élu.
- Édouard Sudre n'intervient plus au titre de la Commission Technique mais uniquement sous la responsabilité d'une nouvelle commission: « formation et emploi »
- Les missions de la commission « formation et emploi », placée sous la responsabilité directe de Magali Ferrier, sont:
 - la formation des cadres (responsable Édouard Sudre)
 - formation des dirigeants
 - Assistance aux clubs sur l'emploi (notamment les emplois aidés, le service civique...). A ce titre, le CD 34 va monter un dossier d'agrément sur le service civique.
- Point sur les licenciés au 19/11/2012: 3592 licenciés soit + 288 à la même époque la saison dernière, ce qui fait une augmentation de 8,72%
- Formation des animateurs et initiateurs sera payante à partir de cette année afin de garantir l'assiduité à la formation qui en tout état de cause sera validée aux seuls stagiaires qui auront participé à l'intégralité de la formation. Une partie de la somme versée sera restituée à ceux qui auront suivi l'intégralité de la formation.
- Activité basket à Pierre Vives le samedi matin encadrée par le CD 34 en partenariat avec le club de la Mosson Montpellier. Ce projet a été particulièrement bien accueilli par Hérault sport.
- Dématérialisation du CNDS: une assistance aux clubs sera proposée par le CD34 pour garantir l'égalité des chances pour l'accès à cette subvention.
- Emploi d'avenir: réunion le 26/11/2012, le CD sera représenté par Magali.

Trésorerie

- Édouard Sudre est en arrêt maladie jusqu'au 6/12/2012.
- Certains clubs n'ont pas payé leur première échéance. Néanmoins le délai de 30 jours n'est pas dépassé à ce jour. 4 clubs sont concernés et ont été relancés.

Vie des commissions

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

CDAMC

- Pour les désignations Quentin Proye sera équipé d'un ordinateur portable pour effectuer les désignations sans venir au siège du CD34, ce qui limitera les frais de déplacement spécifiques aux désignations. Par ailleurs, Quentin sera équipé d'un téléphone portable pour assurer notamment les remplacements d'arbitres.
- Contrôle a priori de la charte de l'arbitrage est fait et les clubs en infraction sont informés de leur situation et des conditions de régularisation.
- 5 personnes ont participé à la formation d'OTM qui s'est tenue le 16/11/12. Il reste deux séances qui seront également encadrées par Lucie.

Sportive

- Difficulté rencontrée sur les championnats jeunes en raison de grandes différences de niveau de pratique de certaines équipes. Les OPENS n'ont pas joué correctement leur rôle. L'OPEN poussin n'ayant pas pu avoir lieu.
- L'organisation des OPEN doit faire l'objet d'un groupe de travail au sein du comité directeur afin de rédiger un cahier des charges de l'organisation des OPENS et notamment de la répartition des tâches et la présence des membres du comité
- Le championnat U13M sera revu dès la fin des rencontres aller afin de palier la difficulté rencontrée.

Coupe de l'Hérault:

- le tirage est fait et les rencontres sont rentrées sur FBI

COMMISSION SPORTIVE AU 15 11 2012 RAPPORT N° 1 Saison 2012/2013

ORGANISATION COMMISSION SPORTIVE		
René	DENAT	SM E & PE
Clément	MOLLE	SM HA & HB
Richard	CHAMPAGNAC	SFE SFPE
Edmond	MICHEL	U17 U11F
Thierry	BRUEL	U15
Betty	GRAU	U13MF COUPE
Luc	SCHIMPF	U11M

DEROGATIONS ET CHANGEMENTS HORS DELAI				
POULE	N°	CLUBS	PENALITES	MOTIFS
SME	21	ENT JUVIGNAC MOSSON	17 €	pas de réponse à la dérogation sous les 8 jours
SME	66	ENT JUVIGNAC MOSSON	17 €	pas de réponse à la dérogation sous les 8 jours
SHM	338	SETE BASKET	17 €	pas de réponse à la dérogation sous les 8 jours
SMPE	102	ST ANDRE BC	42 €	changement hors délai

Listes de brûlés non transmises

Art 11-5 Les associations sportives qui n'adressent pas au Comité, dans les délais prévus la liste des joueurs-euses brûlés-ées sont passibles de sanctions (à titre d'exemple : pénalité financière, rencontres perdues) et voient leur équipe réserve participant au championnat perdre par pénalité toutes les rencontres disputées par l'équipe jusqu'à ce que la liste des joueurs-euses brûlés-ées soit déposée.

11-6 1. La Commission Sportive est chargée de vérifier la régularité et la sincérité des listes déposées par les associations sportives. Lorsqu'elle l'estime opportun, elle modifie les listes déposées et en informe les associations sportives concernées par lettre recommandée avec avis de réception.

U11 M : Pour ne pas avoir transmis les listes dans les délais, les Clubs de **Servian, Croix d'Argent, Saint-jean-de-Védas, Castelnaud et Lattes** sont pénalisés financièrement de **45 €** chacun.

De ce fait, les 6 premiers joueurs inscrits sur la feuille de match de la première rencontre de la première journée U11M seront automatiquement brûlés. Cette liste sera transmise à chaque club.

U17M : Pour ne pas avoir transmis les listes dans les délais, le Club de **CAB Montpellier** est pénalisé financièrement de **45 €** et voit cette équipe réserve participant au championnat perdre par pénalité toutes les rencontres disputées par l'équipe jusqu'à ce que la liste des joueurs brûlés soit déposée. (Pénalité financière 15€x3= **45€**)

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Nom Prénom	N°Licence	Club	Div.	N°Renc.	Date	Type	Nb	Amendes
ANGEBAULT Nicolas	VT760975	ASPTT MONTPELLIER	SMPE	110	27/10/2012	FT	1	10 €
LUPERINI Romain	VT842034	ASPTT MONTPELLIER	SMPE	110	27/10/2012	FT	1	10 €
BANCAREL Valentin	BC984399	AGDE BASKET	MMPE	600	13/10/2012	FT	1	10 €
SANCHEZ Marc	VT690022	AS CBEZIERS BASKET	PME	3002	27/10/2012	FT	1	10 €
TROJANI Raphael	BC950063	AS SAINT GILLOISE	SMH	363	21/10/2012	FT	1	10 €
BOUVARD Guillaume	VT891532	AS SERVIANNAISE	SMPE	100	14/10/2012	FT	1	10 €
OTALORA Xavier	VT813896	B PAYS DE LUNEL	SME	12	28/10/2012	FT	1	10 €
KOFFI Guillaume	VT810635	CASTELNAU BASKET	SMPE	107	21/10/2012	FT	1	10 €
SAID Mohamed	VT810104	CASTELNAU BASKET	SMPE	107	21/10/2012	FT	1	10 €
MANISSALIAN Nicolas	BC976382	CLAPIERS BASKET	CM	503	14/10/2012	FT	1	10 €
MANIVEL Vincent	BC984438	FO PISCENOIS	MMPE	600	13/10/2012	FT	1	10 €
DILHAN Thomas	BC967293	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET	CM	503	14/10/2012	FDSR	1	10 €
BERTRAND Julien	VT813688	C A B MONTPELLIER	SMPE	114	28/10/2012	FT	1	10 €
CLANET Florent	VT880181	PEROLS BASKET	SMPE	109	21/10/2012	FT	1	10 €
MEUNIER Yann	BC960282	PEROLS BASKET	CM	510	28/10/2012	FT	1	10 €
MOULIAS Julien	BC962296	PEROLS BASKET	CM	510	28/10/2012	FT	1	10 €
MOURIE Alexandre	VT860502	PEROLS BASKET	CM	510	28/10/2012	FT	1	10 €

Resultats non saisis sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
MMPE 610 du 20/10/12	Pérois Basket	30 - 59	Pas de saisie	10 €



Erreur de saisie des résultats sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
BF R650 13/10/12	BLMA	33/14	14/33	5€

Feuilles de matchs joués non transmises

U 13 - R705 du 13/10/2012

MAUGUIO 2 / SJVB

SCORE SITE 19-70

Pénalité financière de 15€ au club de SJVB

Feuilles de marque mal remplies

Rappel consignes : Ecrire le plus lisiblement possible, inscrire le NOM en majuscule ainsi que la première lettre du prénom.

Pour les équipes réserves inscrire le N) de l'équipe.

Incitez vos marqueurs volontaires à faire la formation OTM proposée par la CDAMC.

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

Non présentation de la licence

Référence match	Club	Nombre	Typ	Pénalité financière
U17 500 DU 14/10/12	ABSSL	5	Joueurs	45€
U17 505 DU21/10/12	ABSSL	5	Joueurs	45€
U17 510 DU28/10/12	ABSSL	1	Joueurs	15 €
U17 502 DU 14/10/12	ASC BEZIERS	2	Joueurs	30 €
U17 508 DU21/10/12	ASC BEZIERS	tous	Joueurs	75 €
U17 513 DU28/10/12	ASC BEZIERS	1	Joueurs	15 €
U17 500 DU 14/10/12	CAB MONT	2	Joueur	30 €
U17 504 DU21/10/12	LUNEL VIEL	3	Joueur	45 €
U17 507 DU21/10/12	LUNEL VIEL	1	Joueur	15 €
U17 501 DU 14/10/12	PEROLS	1	Joueur	15 €
U17 510 DU28/10/12	PEROLS	3	Joueur	45 €
SMHA 302 DU 14/10/12	SC SETE 2	3	joueurs	45 €
SMHB 361 DU 14/10/12	LECRE 2	2	Joueurs	30 €
SMHB 362 DU 14/10/12	PEROLS 3	2	Joueurs	30 €
SMHB 361 DU 14/10/12	ASC BEZIERS	2	Joueurs	30 €
SME N°1 DU 14/10/12	ENTENTE JUVIGNAC/MOSSON	1	Joueur	15 €
SME N°1 DU 14/10/12	ST JEAN DE VEDAS	1	Joueur	15 €
SME N°14 DU 24/10/12	MUC	2	Joueurs	30 €
SMPE N 109 DU21/10/12	PEROLS BASKET	3	Joueurs	45 €
SMPE N 110 DU27/10/12	AS SERVIAN	1	Joueur	15 €
SMPE N 112 du 24/10/12	FABREGUES 2	1	Joueur	15 €
SMPE N 113 DU28/10/12	PEROLS BASKET	3	Joueurs	45 €
SMPE N 113 DU28/10/12	ST ANDRE BASKET	1	Coach	15 €
U15 PE 607 du 20/10/12	SO Coursan grand Narbonne	1	Joueur	15 €
U15 PE 603 du 13/10/12	Pérols	1	Joueur	15 €
U13 – R 703 13/10/12	ASC BEZIERS	1	Joueur	15 €
U13 – R703 13/10/12	ABSSL	2	Joueurs	30 €
U13 R707 du 13/10/2012	BLMA	1	Joueur	15 €

Absence de responsable d'organisation

Référence match	Club	Pénalité financière
SME N 9 du 21/10/2012	<u>BC FABREGUES</u>	En attente
U13 R707 du 13/10/2012	<u>BLMA</u>	En attente
U13 R704 du 13/10/2012	<u>BPL</u>	En attente

DOSSIERS

Catégories Seniors

Dossier SMPE 1 : SMPE N 105 DU 21/10/2012 - AS SERVIAN / SPORT CLUB DE SETE
ARRET DE LA RENCONTRE SUITE DES INFILTRATIONS D EAU SUR LE TERRAIN DANS LE
3EME ¼ TEMP.

Décision de la CS : après étude du dossier la C.S autorise les deux clubs a rejoué la
rencontre et à reprogrammer la rencontre avant le premier match retour.

Dossier SMH 1: SMHB N° 361 du 21/10/2012, LUNEL VIEL/PEROLS 3, le joueur du club de Pérols
ORTEGA C catégorie U19 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS 3, pénalité financière de 15 €
et zéro point au classement.

Catégories U 17 M / (U17F COUPE)

Dossier CM1: U17 N° 500 du 14/10/2012, ABSSL / CAB MONTPELLIER, le joueur N°8 de ABSSL
CHOPLAIN Julian n'était pas qualifié à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour ABSSL, pénalité financière de 15 € et zéro
point au classement.

Dossier CM2: U17 N° 508 du 21/10/2012, ASC Béziers / FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET, le
joueur N°6 de ASCB SOLER M n'était pas qualifié à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour ASC, pénalité financière de 15 € et zéro
point au classement.

Dossier CM3: U17 N° 514 du 28/10/2012, FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET/ LUNEL VIEL, le
joueur N°6 de FLP B NERVINO E est brulé pour l'équipe de championnat régional.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour FLP B, pénalité financière de 15 € et zéro
point au classement.

Dossier CM4: U17 N° 510 du 28/10/2012, ABSSL/ PEROLS BASKET, le joueur N°9 DELMAS Y et le
joueur N° 4 GODDYN B DE PEROLS BASKET sont des joueurs de catégorie U18 et ne peuvent pas
jouer en catégorie inférieure U17.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS BASKET, pénalité financière de
15€ et zéro point au classement.

Catégories U 15 M/ (U15F COUPE)

Dossier MM01 : U15PE 603 du 13/10/12, Clapiers / Pérols, Le joueur BORMES Loic licence
BC991569 n'est pas qualifié le jour de la rencontre. Sa date de qualification est le 17/10/2012.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour Pérols : zéro point au classement et pénalité
financière de 15 € pour le club de Pérols.

Dossier MM02 : U15PE 606 du 20/10/12, BC Narbonne / Agde, L'équipe d'Agde ne s'est pas
présenté le jour de la rencontre.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour Agde, zéro point au classement, pénalité
financière de 50 € pour le club d'Agde, le match retour se déroulera à Narbonne.

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

Dossier MM03 : L'équipe U15 de Montpellier Mosson est forfait général en MMPE après parution des calendriers :

Décision de la CS : Pénalité financière de 150 € pour le club de Montpellier Mosson.

Dossier MM04 : L'équipe U15 de Bédarieux est forfait général en MMPE après parution des calendriers :

Décision de la CS : Pénalité financière de 150 € pour le club de Bédarieux.

Catégories U 13 M / U 13 F

Dossier BM1 : U13 (Excellence) R4012 du 13/10/2012 – FRONTIGNAN 1/CASTELNAU1_Le joueur NIEDZIELA P. de CASTELNAU BASKET n'est pas licenciée le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour CASTELNAU BASKET, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM2 : U13 (Honneur) R706 du 13/10/2012 – PEROLS / ASPTT MONTPELLIER Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15€

Dossier BM5 : sans objet

Dossier BM6 :U13 R707 du 13/10/2012 – BLMA2 / CASELANAU 2 Le licencié PASCAL (VT681604) de BLMA n'est pas qualifié au jour de la rencontre en sa qualité de responsable d'organisation.

Décision de la C.S. : Absence de responsable d'organisation.

Dossier BM7 : U13 R704 du 13/10/2012 – BP LUNEL 2 / CAB M 2 Le licencié de BP LUNEL, responsable de l'organisation de cette rencontre est non identifiable ni par son nom ni par son numéro de licenceVT710856.

Décision de la C.S. : Absence de responsable d'organisation.

Catégories U 11 M

POUSSINES U11 SAISON 2012-2013

20 Octobre 2012 1er plateau à SAUVIAN : sauvian, narbonne

FRONTIGNAN : frontignan, st andré, fabrègues

LAS CAZES : blma1, mosson, croix argent

CASTELNAU : castelnaud, blma2, lunel, mauguio

17 Novembre 2012 2ème plateau à PEZENAS : pezenas, narbonne, coursan, servian 13h

PINET: pinet, st andré, sauvian, castelnaud 14h

FABREGUES : fabrègues croix argent, mosson, blma2 14h

LUNEL : lunel, blma1, mauguio, frontignan 10h

01 Décembre 2012 3ème plateau à xxxx : pezenas, st andré, sauvian, coursan

Xxxx : pinet, narbonne, servian, fabrègues

Xxxx : frontignan, mauguio, blma1, mosson

Xxxx : croix argent, lunel, blma2, castelnaud

15 décembre 2012 4ème plateau à SERVIAN : pinet, st andré, servian, coursan 13h

Xxxx : pezenas, narbonne, sauvian, fabrègues

Xxxx : frontignan, castelnaud, blma2, mosson

Mauguio : croix argent, lunel, blma1, mauguio 13h à 15h

Fête le 12 Janvier 2013

Plateau géant réunissant l'ensemble des équipes

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

2^{ème} phase : Championnat à partir du 2 février

Poule A 4 équipes A B C D

Poule B 4 équipes E F G H

Poule C 4 équipes I J K L

Poule D 4 équipes M N O P

Journée 1 : 2 Février

PA : A/C B/D
PB : E/G F/H
PC : I/K J/L
PD : M/O N/P

Journée 2 : 16 Février

PA : A/B C/D
PB : E/F G/H
PC : I/J K/L
PD : M/N O/P

Journée 3: 16 Mars

PA : C/B A/D
PB : F/G E/H
PC : I/L K/J
PD : M/P O/N

Journée 4: 23 Mars

RETOUR

Journée 5: 6 Avril

RETOUR

Journée 6 : 13 Avril

RETOUR

Journée 7 : 25 Mai

I	1 ^{ER} GPA/1 ^{ER} GPB	1 ^{ER} GPC/1 ^{ER} GPD
II	2 ^{EME} GPA/2 ^{EME} GPB	2 ^{EME} GPC/2 ^{EME} GPD
III	3 ^{EME} GPA/1 ^{ER} GPB	3 ^{EME} GPC/1 ^{ER} GPD
IV	4 ^{EME} GPA/1 ^{ER} GPB	4 ^{EME} GPC/1 ^{ER} GPD

Journée 8 : 1 Juin

PERDANT 1^{ER} GPA/GPB / PERDANT 1^{ER} GPC/GPD
VAINQUEUR 2^{EME} GPA/2^{EME} GPB / VAINQUEUR 2^{EME} GPC/2^{EME} GPD
PERDANT 2^{EME} GPA/2^{EME} GPB / PERDANT 2^{EME} GPC/2^{EME} GPD
Etc pour 3EME et 4eme

Finale (lieu finale coupe de l'Hérault) : 8 Juin

VAINQUEUR 1^{ER} GPA/GPB / VAINQUEUR 1^{ER} GPC/GPD

Jeunes

- JAP: je Joue, j'Arbitre et je Participe
- Opération FFBB qui concerne les poussins et les mini
- Mis en œuvre cette saison dans le CD34 sur les poussines sur les plateaux
- Les jeunes ont arbitré avec un encadrement. Il est souhaitable que les jeunes pratiquent le basket à tous les postes (joueur, arbitres et marquage) au cours de s entraînement
- Débouche sur un diplôme d'or, d'argent et de bronze

Les plateaux mini poussins sont lancés.

- Fête du mini basket: projet d'organisation de rencontre d'équipes mixtes (licenciés / non licenciée).

Calendrier prévisionnel des réunions

17/12/12	Comité Directeur
21/01/13	Bureau
18/02/13	Comité Directeur
18/03/13	Bureau
15/04/12	Comité Directeur
20/05/12	Bureau
17/06/12	Comité Directeur